



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/186  
S/17045

20 mars 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Point 28 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 19 mars 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 13 mars 1985 (A/40/178-S/17030), j'ai l'honneur de vous signaler plusieurs incidents qui constituent des violations de l'espace aérien et du territoire pakistanais par l'Afghanistan et qui ont eu lieu les 13, 14 et 16 mars 1985. Vous trouverez ci-après des précisions sur ces incidents.

"Le 13 mars 1985, des avions afghans ont violé à trois reprises l'espace aérien et le territoire pakistanais dans la région d'Arandu près de Chitral. A 8 h 30 (heure locale), deux avions afghans ont fait une incursion de 3 km dans l'espace aérien pakistanais, dans la région d'Arandu, lâchant 16 bombes et tirant un certain nombre de roquettes en territoire pakistanais à environ 3 km au sud d'Arandu. A 10 h 40 (heure locale), trois avions afghans ont de nouveau violé l'espace aérien pakistanais dans la région d'Arandu et lâché huit bombes. Plus tard, à 15 h 15 (heure locale), six avions afghans ont fait une incursion dans l'espace aérien pakistanais, lâché 13 bombes et tiré un certain nombre de roquettes.

Le 14 mars 1985, des avions afghans ont violé à deux reprises l'espace aérien et le territoire pakistanais dans la région d'Arandu, près de Chitral. A 9 h 10 (heure locale) quatre avions afghans ont fait une incursion de 3 km dans l'espace aérien pakistanais, lâché quatre bombes et tiré un certain nombre de roquettes à environ 2 km au sud d'Arandu. Plus tard, à 11 h 20 (heure locale) quatre avions et deux hélicoptères afghans ont fait une

\* A/40/50 et Corr.1.

incursion de 2 km dans l'espace aérien pakistanais, lâché une bombe et tiré un certain nombre de roquettes à environ 1 km au sud d'Arandu, tuant un citoyen pakistanais et un réfugié afghan.

Le 16 mars 1985, quatre avions afghans ont fait une incursion de 3 km dans l'espace aérien pakistanais, lâché deux bombes et tiré un certain nombre de roquettes à environ 1 km au sud d'Arandu.

Je saisis également cette occasion pour vous informer que le Gouvernement pakistanais a rejeté comme totalement infondées les allégations des autorités de Kaboul selon lesquelles, le 6 mars 1985, des coups de feu auraient été tirés du Pakistan vers Barikot dans la province de Kunar, faisant des victimes et des dommages matériels. Le Pakistan a fait savoir le 16 mars 1985 au Chargé d'affaires afghan à Islamabad qu'il rejetait ces allégations.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ

-----

